

## Reprise d'entreprise licenciement de l'ouvrier repreneur ?

Par magoo, le 09/07/2008 à 21:11

Bonjour,

Nous voulons reprendre le garage ou mon mari est actuellement ouvrier. Celui-ci devrait cesser son activité au 31 juillet et nous reprendrions le 1 septembre à mon nom. Je voudrais savoir si mon mari peu se faire licencier ou s'il reste avec son statut d'ouvrier jusqu'à la reprise. Merci.